



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Arrondissement Le Mans - Canton de Bonnétable
1 place de la Mairie - 72380 Joué l'Abbé

Conseil Municipal du 06 novembre 2025
Délibération n°068-2025

Date de convocation : 29/10/2025
Date d'affichage : 29/10/2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-neuf octobre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie de JOUÉ L'ABBÉ en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Magali LAINÉ, Maire.

Etaient Présents :

Mme Magali LAINÉ, Maire,
M. Jean Marie POURCEAU, Mme Céline JOUVE, M. Philippe TRIGER, Mme
Karine MARQUES DA SILVA, Adjoints au Maire.
M. Vincent PINEAU, M. Tony MÉNAGÉ, M. David PAUMIER, Mme Florence
BOUVET, Mme Solène LEBRETON, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

M. Philippe MASSON, Conseiller municipal donne procuration à M. Jean-Marie
POURCEAU, Adjoint au Maire,
Mme Léonie DULUARD, Conseillère municipale donne procuration à Mme
Solène LEBRETON, Conseillère municipale,
M. Pascal CHOPLIN, Mme Evelyne REGOUIN M. David SOUCHU,
Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance :

Mme Karine MARQUES DA SILVA.

MATIERE :

FINANCES LOCALES

SOUS-MATIERE :

DIVERS

CODE :

7.10

Délibération facturation bassin de nage

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que lors du conseil d'école du mardi 17 juin 2025, la mairie a proposé une prise en charge de deux sessions au bassin de nage concernant les mois de mai et juin 2025. Une session concerne une semaine d'activité pour une classe sur le bassin de nage. La Maison des Projets avait prévu 300€ par session sans transport.

La Maison des Projets a transmis une facture totale à l'école Jacqueline Duhême de 1800€, la mairie s'étant proposée à prendre en charge ces deux séances soit 600€, Madame La Maire demande au conseil municipal de délibérer.

Après débat, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- La prise en charge des deux séances soit un versement de 600€ à l'école Jacqueline Duhême.
Fait et délibéré en séance, le 6 novembre 2025,

La Maire,

Magali LAINÉ



La Secrétaire de séance,

Karine MARQUES DA SILVA



Pour extrait certifié conforme,

